

info SCoT

lettre d'information du SCoT de la Bresse Bourguignonne

n°1 - Septembre 2013

Editorial

La réglementation en vigueur, nous oblige, ou plus exactement nous incite, à élaborer un Schéma de Cohérence Territoriale. Cependant, il ne faut pas voir ceci seulement comme des contraintes supplémentaires, mais avec l'implication de l'ensemble des élus de ce territoire et des différentes forces vives, nous pourrions en retirer des avantages en valorisant nos savoir-faire, et imposer la reconnaissance de notre identité bressane face aux importantes agglomérations qui nous entourent. Afin de lancer cette démarche empreinte de concertation et d'échanges, je vous invite à prendre connaissance de ce premier numéro d'Info SCoT.

Le Président,
Anthony VADOT

Le territoire du Pays de la Bresse bourguignonne, périmètre du SCoT : 88 communes, 9 communautés de communes (CC du canton de Beaurepaire-en-Bresse, CC du canton de Cuseaux, CC du canton de Louhans, CC du canton de Montpont-en-Bresse, CC du canton de Montret, CC du canton de Pierre-de-Bresse, CC des Portes de la Bresse, CC du canton de Saint Germain-du-bois et CC Saône et Seille), 1 420 km², 65 766 habitants...

Qu'est-ce que le SCoT?

Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) est un document d'urbanisme qui traduit un projet de territoire, à l'échelle d'un bassin de vie ou d'un pays. Il vise à mettre en cohérence l'ensemble des questions relatives à l'urbanisme, à l'habitat, aux déplacements, au développement économique, aux équipements commerciaux... dans un environnement préservé et valorisé. L'objectif est d'assurer un développement harmonieux du territoire pour répondre aux besoins des populations actuelles et des générations futures.

La loi « Grenelle2 » a fait du SCoT **un outil central de la politique de développement durable**. Il doit notamment concourir à limiter la consommation d'espaces naturels et agricoles, à limiter les émissions de gaz à effet de serre par la maîtrise des déplacements, etc. Le SCoT implique un rapport de compatibilité aux Plans Locaux d'Urbanisme, cartes communales, aux Programmes Locaux de l'Habitat, aux Plans de Déplacements Urbains...

C'est un cadre de référence pour l'avenir du territoire.



Pourquoi un SCoT

Tout territoire s'entretient et se gère : « Le territoire français est le patrimoine commun de la nation. Chaque collectivité publique en est le gestionnaire et le garant dans le cadre de ses compétences. » (L110 Code Urbainisme)

Chaque territoire est donc légitime pour avoir une vision prospective, un projet, et chaque échelon dispose d'outils et de dispositifs appropriés. Sur le territoire de la Bresse bourguignonne, le SCoT est un des outils appropriés pour formaliser un projet de territoire.

L'état incite aujourd'hui les territoires à se doter d'un tel projet par des mesures de **«gel de l'urbanisation» en l'absence de SCoT**. (L122-2 du CU)

Ce projet permettra de coordonner les projets locaux à horizon de 10 à 15 ans et de projeter un développement harmonieux et équilibré de la Bresse bourguignonne tout en protégeant sa valeur patrimoniale, environnementale et paysagère et le cadre de vie remarquable qui en découle.

La structure porteuse

« Le SCoT est élaboré par un EPCI ou par un syndicat mixte constitué exclusivement des communes et EPCI compétents compris dans le périmètre du SCoT ». (L122-4 du CU)

Le Syndicat mixte à vocation touristique du Pays de la Bresse bourguignonne initialement créé pour permettre la création d'un Office de Tourisme (arrêté préfectoral du 24 décembre 2009) a donc vu ses statuts évoluer pour devenir la structure porteuse du SCoT. Il est devenu Syndicat mixte de la Bresse Bourguignonne et a acquis la compétence « Aménagement de l'espace : élaboration, suivi et révision d'un Schéma de Cohérence Territoriale » en octobre 2012.

Le Syndicat mixte est présidé par M. Anthony VADOT. Le comité syndical, assemblée délibérante, est constitué de 48 délégués, désignés par chaque EPCI en fonction de son poids démographique.

Quelques questions que pourra poser le SCoT pour notre territoire

- > Combien de logements à construire et à réhabiliter d'ici 2030 ?
- > Quelle répartition pour les commerces, les équipements et les services ?
- > Quels sont les paysages et les patrimoines remarquables à mettre en valeur ?
- > Quelle stratégie économique pour conforter l'emploi ?
- > Comment favoriser des modes de déplacement plus accessibles et économiques ?
- > Quels sont les espaces agricoles et naturels à protéger ?



L'équipe

- > **Président** : Anthony VADOT (Maire de Branges)
- > **Vice-président** : Daniel BERTIN (Maire de Cuiseaux)
- > **Les 19 membres du bureau**
- > **Les 48 membres du comité syndical**
- > **Chargée de mission SCoT** : Marine CAUSSE
- > **Un bureau d'études chargé de l'élaboration**



Les grandes étapes du projet

2012-2013	Phase de lancement
Octobre 2012	- Prise de compétence SCoT
Novembre 2012	- Délibération de prescription
Mars 2013	- Recrutement d'une chargée de mission SCoT
Avril-Mai 2013	- Définition du cahier des charges
Juin 2013	- Publication de l'avis d'appel d'offres pour le recrutement d'un bureau d'études
1 ^{er} trimestre 2014	Diagnostic
Elaboration du diagnostic de territoire	
Etat initial de l'environnement	
Définitions des enjeux du territoire	
Proposition de scénarios pour le SCoT	
4 ^{ème} trimestre 2014	PADD
Projet d'Aménagement et de Développement Durable	
C'est la stratégie politique d'aménagement fixée par les élus	
2 ^{ème} trimestre 2015	DOO
Document d'Orientation et d'Objectifs	
C'est la traduction du PADD, en prescriptions et objectifs chiffrés. Il est opposable.	
Il comprend des documents cartographiques	
4 ^{ème} trimestre 2015	Arrêt du Projet
Recueil des avis	
Enquête publique	
Approbation en 2016	

Démarche participative

Un projet opérationnel en 2016

Contact

Marine CAUSSE
Chargée de mission SCoT
scot.bresse.bourguignonne@orange.fr
03.85.75.76.00



**Cliquez pour
Consulter le site
Internet !**